

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RETOURNAC
DCM 2023-04-047**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept avril à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 18 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 23
Présents : 16
Excusés
représentés : 6
Votants : 22

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Pierre ASTOR, Antoine MALEYSSON, Sébastien VINCENT

Absents excusés représentés : Daniel DILITTA a donné procuration à Monsieur Christian PEYRARD, Patrice WAUTHIER a donné procuration à Alain LUTZ, Maëlle JOLY a donné procuration à Monsieur David SUC, Christelle BLANCHER a donné procuration à Madame Patricia GOUDARD, Corinne TARGHETTA a donné pouvoir à Monsieur Pierre ASTOR, Cindy ISSARTEL a donné procuration à Thierry BENEVENT

Absent excusé non représenté : Jean-Yves AUBERT

Désignation du secrétaire de séance : Madame Stéphanie GRANOUILLET

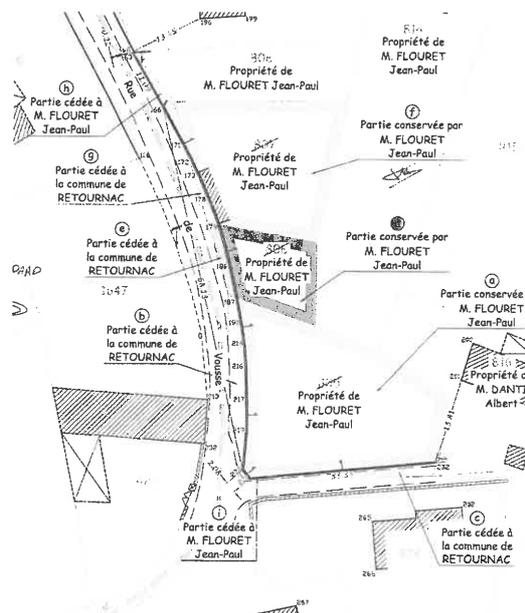
Objet : Régularisation d'emprise foncière : Acquisitions des parcelles K1562 K1563 K1565 K1567

Monsieur Jean-Claude ABRIAL, adjoint, informe le conseil municipal que suite aux travaux d'enfouissement des réseaux ayant eu lieu à Vousse, il convient de régulariser l'emprise du foncier pour délimiter l'emprise de la voirie communale VCn°2a « Rue de Vousse » sur les propriétés cadastrées section K805 K806 K 807, propriétés de M. Jean-Paul FLOURET.

Après établissement d'un plan de bornage et de division établi par le Cabinet Chalaye en date du 06/12/2022, la Commune de Retournac acquière les parcelles nouvellement cadastrées K 1562 (81m²) – K 1563 (32m²) – K 1565 (22m²) – K 1567 (13m²)

Les frais d'actes et bornage seront pris en charge par la Commune.

La commission « Travaux » du 24/04/2023 a émis un avis favorable.



Où cet exposé et après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Approuve** l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles nouvellement cadastrées section K 1562 (81m²) – K 1563 (32m²) – K 1565 (22m²) – K 1567 (13m²) dans le cadre de la régularisation de l'emprise foncière de la voirie communale VC n°2a « route de Vousse » à Monsieur Jean-Paul FLOURET
- **Dit** que les frais de bornage et d'acte notarié seront à la charge de la Commune
- **Autorise** le Maire à signer l'acte notarié et tout document afférent à l'exécution de la présente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Patricia GOUDARD

